



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 040-244000857-20200715-DEL2020YD160703-DE



L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VIELLE ST GIRONS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2020YD160703

PRESENTS : PRESENTS : Ph.MOUHEL-M.LAVIELLE-D.VEJUX-L.MERLIN-JL BARRERE-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-D.DUPRAT-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUYEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL-N.CAMOUGRAND
ABSENTS L. MERLIN excusée
POUVOIRS : L. MERLIN à Ph. MOUHEL
M. K. DASQUET est élu(e) secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 28 Pouvoirs : 1

OBJET : Election des Vice-Présidents de la CC CÔTE LANDES NATURE.

VU l'arrêté préfectoral n° PR/DCPPAT :2019n°612 en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 :

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération :

VU les résultats du scrutin :

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de proclamer :

M. Gérard NAPIAS, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé :

M. Jean MORA, conseiller communautaire, élu 2^{er} vice-président et le déclare installé :

M. Gilles DUCOUT, conseiller communautaire, élu 3^{er} vice-président et le déclare installé :

Mme Karine DASQUET, conseillère communautaire, élue 4^{er} vice-président et la déclare installée :

M. Thierry GALLEA, conseiller communautaire, élu 5^{er} vice-président et le déclare installé :

Mme Claire LUCIANO, conseillère communautaire, élue 6^{er} vice-président et la déclare installée :

M. Didier CLAVERIE, conseiller communautaire, élu 7^{er} vice-président et le déclare installé :

M. Jean-Jacques LEBLOND, conseiller communautaire, élu 8^{er} vice-président et le déclare installé :

M. Jean-Claude CAULE, conseiller communautaire, élu 9^{er} vice-président et le déclare installé :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

